

# Fiche de données de sécurité

## 1.0 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

### 1.1 Identification du produit

Substance	Essence, sans plomb
Nom du produit commercial	Essence sans plomb, Essence sans plomb E10
Synonymes	Régulier sans plomb, Essence sans plomb E10, Premium sans plomb, Premium sans plomb avec éthanol, Super premium sans plomb
Utilisation(s) particulière(s)	Carburant pour les véhicules à moteur à essence conçus pour fonctionner avec de l'essence sans plomb
CAS	86290-81-5

### 1.2 Détails du fournisseur de la FDS

Entreprise	Greenergy Fuels Canada 14, rue King, bureau 250 Saint John Nouveau-Brunswick E2L 1G2 CANADA
Tél.	888 834-1980
Courriel	<a href="mailto:msds-info@greenergy.com">msds-info@greenergy.com</a>

### 1.3 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (CAN-UTEC)	888 CAN-UTEC (226-8832) ou <b>613 996-6666</b> À partir du téléphone cellulaire seulement *666
Disponibilité	<b>24 heures</b>

## 2.0 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le SGH

Flam. Liq. 1	H224
Skin Irrit. 2	H315
Carc. 1B	H350
Mutagène 1B	H340
Asp.Tox. 1	H304
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 2	H411
Reproduction 2	H361fd

Pour le texte intégral des codes de classification ou des phrases H de cette rubrique, voir la rubrique 2.2 ci-dessous.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le SGH

Pictogrammes :



SGH02



SGH08



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de dangers :

- H224 – Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H315 – Provoque une irritation cutanée.
- H350 – Peut provoquer le cancer.
- H340 – Peut induire des anomalies génétiques.
- H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H361 – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence :

- P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.
- P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer.
- P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
- P281 – Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
- P308+P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Autres dangers

Non pertinent

### 3.0 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Nom de la substance	Identifiant de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Essence	N° CAS : 86290-81-5	90 - 100	H224 – Flam. Liq. 1 H315 – Skin Irrit. 2 H350 – Carc. 1B H340 – Muta. 1B H304 – Asp.Tox. 1 H336 – STOT SE 3 H411 – Aquatic Chronic 2 H361 – Repr. 2
Éthanol	N° CAS : 64-17-5	0 - 10	H225 – Flam. Liq. 2

Pour le texte intégral des codes de classification ou des phrases H de cette rubrique, voir la rubrique 2.2.

### 4.0 PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation :	Garder au repos. Faire respirer de l'air frais. Mettre sous oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, en écartant bien les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un spécialiste.
En cas d'ingestion :	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Obtenir une assistance médicale.
Conseil supplémentaire :	Le secouriste doit se protéger. Voir aussi la rubrique 8. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin présent.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant cutané.
Contact avec les yeux :	Le contact avec les yeux peut causer une irritation.
En cas d'ingestion :	Nocif : peut causer des lésions pulmonaires. L'ingestion peut causer l'irritation gastro-intestinale, les nausées, les vomissements et la diarrhée.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## 5.0 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Extincteurs préconisés :	Utiliser la poudre chimique sèche, le dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), l'eau pulvérisée ou la mousse anti-alcool.
Agents d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité :	Jet d'eau à débit élevé

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie :	Extrêmement inflammable
Dangers particuliers :	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le sol. Retour de flamme possible sur une distance considérable. La pression dans des récipients étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients et les réservoirs. La combustion produit des émanations nocives et toxiques. Les produits de décomposition possibles sont : CO <sub>x</sub> , H <sub>2</sub> S, SO <sub>x</sub> . Les résidus d'incendie et l'eau contaminée lors de l'extinction d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :	Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.
--	--

## 6.0 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :	Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Voir aussi la rubrique 8. Évacuer le personnel vers des zones sécuritaires. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Ne pas fumer.
-----------------------------	---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Éliminer tous les foyers d'incendie. Ne pas utiliser d'outils qui pourraient produire des étincelles.  
Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Utiliser un matériau absorbant inerte (p. ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Endiguer le déversement. Pelleter dans des contenants appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éliminer conformément à la réglementation locale.

## 7.0 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Voir aussi la rubrique 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. S'assurer que tout l'équipement électrique est mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. Tenir loin des flammes nues, des surfaces chaudes et des foyers d'incendie. Ne pas fumer. Remplacer le bouchon après chaque usage. Éviter les pertes et les déversements lors du pesage, du chargement et du mélange du produit. Ne pas vider dans les égouts.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Ne pas stocker avec ou à proximité des matériaux incompatibles énumérés à la rubrique 10. Conserver dans le récipient d'origine. Garder hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir loin des flammes nues, des surfaces chaudes et des foyers d'incendie.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer. Tenir loin des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux. Utiliser uniquement dans une zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air adéquate.

Matériau d'emballage : Ne pas brûler ni exposer au chalumeau. Ne pas percer ni incinérer.

## 8.0 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composant : Carburant (86290-81-5)  
TLV-TWA : 300 ppm (ACGIH)  
TLV-STEL : 500 ppm (ACGIH)

Composant : Éthanol (64-17-5)  
TLV-TWA : 300 ppm (CA AB OEL)  
TLV-STEL : 500 ppm (ACGIH)

Composant : Benzène (71-43-2)  
TLV-TWA : 0,5 ppm (ACGIH)  
TLV-STEL : 2,5 ppm (ACGIH)

### 8.2 Limites biologiques d'exposition professionnelle

Composant :	Toluène (108-88-3)
Conc. dans le sang (mg/L) : (avant le dernier quart de travail)	0,02 (ACGIH, BEI)
Conc. dans l'urine (mg/L) : (fin du quart de travail, dès que possible après la fin de l'exposition)	0,03 (ACGIH, BEI)

### 8.3 Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire :	S'assurer que la ventilation est adéquate. Non requis dans le cadre d'une utilisation normale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. (La sélection des appareils respiratoires devrait être éclairée par les normes pertinentes de l'industrie, comme la norme CSA Z94.4 – Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire.)
Protection des mains :	Porter des gants résistants aux produits chimiques homologués à l'utilisation avec le carburant. Le choix des gants pour une application et une durée d'utilisation précises dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs, notamment les autres produits chimiques possiblement utilisés, les exigences physiques (protection contre le coupage et le perçage, malléabilité, protection thermique) et les spécifications du fournisseur des gants.
Protection oculaire :	Lunettes de protection (CSA Z94.3 – Protecteurs oculaires et faciaux)

## 9.0 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :	liquide
Couleur :	jaune pâle
Odeur :	odeur caractéristique d'hydrocarbures pétroliers
pH :	sans objet
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	25-200 °C
Point de fusion et intervalle de fusion :	< -60 °C
Point d'éclair :	< -40 °C
Température d'auto-inflammation :	257 °C
LSE :	7,6 % (v/v)
LIE :	1,3 % (v/v)
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	env. 350-900 hPa à 37,8 °C
Densité de vapeur :	>> 1,0
Hydrosolubilité :	Légèrement soluble (30-100 mg/L, 20 °C)
Viscosité :	aucune donnée disponible
Densité :	720-775 kg/m <sup>3</sup> à 15 °C
Coefficient de partage :	2,1-6 (n-octanol/eau)

### 9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

## 10.0 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Réactivité :	Liquide inflammable
--------------	---------------------

Voir aussi la rubrique 10.5.

## 10.2 Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Voir aussi la rubrique 7.

## 10.5 Matières incompatibles

Matériaux incompatibles : Incompatible avec les bases et les acides forts, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition dangereuse Les produits possibles de décomposition sont : La combustion produit des émanations nocives et toxiques. COx.

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1 Information sur les effets toxicologiques

### Information générales

#### Toxicité aiguë

Composant :	Carburant (86290-81-5)
DL50 (orale/rat) :	> 5 000 mg/kg
DL50 (cutanée/rat) :	> 2 000 mg/kg
DL50 (inhalation/rat) :	> 5,2 mg/L/4 h
Inhalation :	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact avec la peau :	Une exposition répétée peut causer une irritation, une sécheresse cutanée ou des craquelures.
Contact avec les yeux :	Le contact avec les yeux peut causer une irritation.
En cas d'ingestion :	Nocif : peut causer des lésions pulmonaires. L'ingestion peut causer l'irritation gastro-intestinale, les nausées, les vomissements et la diarrhée.
Toxicité aiguë :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité chronique :	Peut provoquer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques.

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Composant : Carburant (86290-81-5)

CL50 (96 h/poisson) : 82 mg/L

CL50 (48 h/daphnie) : 7,6 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ne cause pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage : 2,1-6 (n-octanol/eau)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## 13.0 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/  
produits non utilisés : Si possible, préférer le recyclage par l'entremise d'un entrepreneur compétent de récupération d'huile usée à la récupération d'énergie, l'incinération ou la mise en décharge. Éliminer conformément à la réglementation locale et nationale.

Emballage contaminé : Ne pas brûler ni exposer au chalumeau. Ne pas percer ni incinérer. Si possible, réutiliser ou recycler.

Évacuation des eaux usées : NE PAS déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

Numéro ONU : 1203

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle  
de transport : ESSENCE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport



**14.3.1 Transport terrestre**

Classe : 3 – Liquides inflammables  
 Étiquettes de danger :



Code GMU : 3 – Liquide inflammable  
 128

**14.3.2 Transport maritime**

Classe : 3 – Liquides inflammables  
 Étiquettes de danger : 3 – Liquides inflammables  
 EmS : F-E, S-E

**14.3.3 Transport aérien**

Classe : 3 – Liquides inflammables  
 Étiquettes de danger : 3 – Liquides inflammables  
 Instructions d'emballage  
 (cargaison aéronef) : 366

**14.4 Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage : II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Polluant marin : P



Autres informations (transport) : Aucune information supplémentaire disponible.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune donnée disponible

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 1973/1978 et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

**15.0 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé selon les critères de danger du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) et cette FDS contient tous les renseignements requis par le RPD.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

## 16.0 AUTRES INFORMATIONS

Sources de données clés

utilisées pour compiler la fiche : Homologations de l'UE et du R.-U., portail des produits chimiques dangereux de l'ECHA, ACGIH

Révision : 4.0  
 Date : mars 2024  
 Rubrique mise à jour : Section 1 révisée pour identifier l'essence sans plomb et l'essence E10 par opposition à l'essence E15.

Liste des abréviations :

FDS	Fiche de données de sécurité
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
CAHIG	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
SGH	Système général harmonisé [de classification]
HVO	Huile végétale hydrogénée
REACH	Système d'enregistrement, évaluation et autorisation de substances chimiques
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PCA	Aéronefs transportant des passagers
CAO	Aéronef réservé au transport de marchandises

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ** Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, explicite ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation et d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. Pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés de quelque façon que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La présente FDS a été rédigée expressément pour ce produit et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, la présente FDS pourrait ne pas s'appliquer.